

19 juil 2012 -23:08

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2012](#)

## Stratégie pour les missions de gestion civile des crises

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé la stratégie nationale pour la gestion des crises civiles. Elle comprend un cadre stratégique et opérationnel belge pour appuyer la contribution de la Belgique aux opérations de gestion civile des crises, prioritairement celles conduites par l'UE et le cas échéant, celles de l'ONU, de l'OSCE et de l'OTAN.

La stratégie nationale a été élaborée par le SPF Affaires étrangères, le SPF Intérieur, le SPF Justice, le SPF Finances et le ministère de la Défense. Elle s'inscrit dans la Politique commune de Sécurité et Défense de l'UE et est détaillée dans un document comportant deux volets :

- un volet stratégique décrivant le cadre global dans lequel s'inscrivent la volonté et l'ambition de la Belgique de participation aux missions de gestion civile des crises, ainsi que le champ d'action de la stratégie ;
- un volet opérationnel expliquant les structures et mécanismes :
  - de planification et coordination des contributions
  - de développement capacitaire, c.à.d. la constitution d'un vivier de personnes déployables et leur formation/entraînement
  - de couverture budgétaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>